



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE PROMULGATION

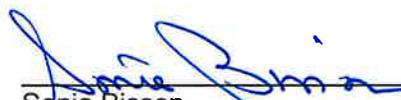
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée Directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité que;

Lors de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité tenue le **7 mai 2024**, la municipalité de Saint-Marcel a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT # 324-24 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 297-19 FIXANT LES TARIFS APPLICABLES AUX ÉLUS, AUX OFFICIERS ET EMPLOYÉS POUR LES DÉPLACEMENTS, REPAS ET LOGEMENTS

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal lors des heures d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-MARCEL CE 8 mai 2024.



Sonia Bisson
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Marcel certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé aux deux endroits désignés par le conseil, et que l'avis est dûment déposé sur le site internet de la municipalité, le **8 mai 2024**. Que la publication de cet avis soit dans un journal publié sur le territoire.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce **8 mai 2024**.



Sonia Bisson
Directrice générale et greffière-trésorière